

Le réseau d'espaces naturels préservés par le Conservatoire au 31 décembre 2025

Zoom sur

Les amphibiens en région Centre-Val de Loire

Les **amphibiens** sont les ambassadeurs de nos zones humides. Leur vie, rythmée par les saisons, les conduit chaque printemps vers l'eau pour se reproduire, après un hiver passé enfouis dans la vase ou sous les feuilles. Véritables indicateurs de la santé de nos écosystèmes, ces espèces à la fois terrestres et aquatiques font face à de multiples menaces : assèchement des milieux, pollution, maladies et prédateurs invasifs.

Ils se divisent en deux groupes distincts : les **urodèles** (tritons et salamandres), qui conservent leur queue toute leur vie, et les **anoures** (grenouilles et crapauds), dépourvus de queue à l'âge adulte. Lors de leur migration printanière, les femelles pondent des œufs protégés par une enveloppe gélatineuse, qui éclosent en têtards avant de se métamorphoser en adultes qui regagneront la terre ferme.

Tous ? Presque ! En effet, certaines espèces dérogent à ce schéma. **L'Alyte accoucheur (g)** transporte ses œufs sur son dos jusqu'à leur éclosion, tandis que **la Salamandre tachetée (i)** ne pond pas d'œufs et donne directement naissance à des larves. Piètre nageuse, elle évite l'eau hors des périodes de reproduction. Comme elle, la plupart des amphibiens vivent à terre le reste de l'année, chassant insectes et vers sous les feuilles ou les pierres.

Parmi les espèces les plus rares, **le Pelobate brun (f)**, discret et menacé, trouve refuge dans le Loiret, où une population significative a été redécouverte en 2010. Après acquisition du site par le Cen, des actions ciblées de préservation et de protection ont été mises en place, comme la restauration de mares et l'aménagement de crapauducs.

D'autres espèces illustrent cette diversité dans la région :

- **Le Triton crêté (d)**, avec sa crête dentelée chez le mâle, fréquente les mares ensoleillées et les fossés. **305 observations** sur 23 sites du Cen.
- **La Grenouille agile (c)**, capable de bondir jusqu'à 2 mètres, lance un jet d'urine quand elle est menacée. **590 observations** sur 86 sites du Cen.
- **Le Pelodyte ponctué (e)** émet un chant rappelant celui du Râle des genêts, un oiseau des plaines. **48 observations** sur 19 sites du Cen.
- **Le Crapaud calamite (a)**, avec son chant puissant, est audible jusqu'à 2 km. **166 observations** sur 31 sites du Cen.
- **Le Sonneur à ventre jaune (b)** expose son ventre jaune tacheté de noir pour effrayer ses prédateurs. **3 observations** sur 2 sites du Cen.
- **La Rainette verte (h)**, arboricole, utilise ses ventouses pour grimper dans les arbres. **450 observations** sur 59 sites du Cen.

Quelques données chiffrées :

- **24 d'espèces d'amphibiens** présentes sur les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.
- Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire préserve **4 000 hectares de zones humides** en 2025.
- **42 % d'espèces menacées d'amphibiens dans le monde**. Ils représentent le groupe d'animaux le plus en danger.
- En France **50 % de zones humides ont disparu** depuis le XX^e siècle.



L'opération Fréquence Grenouille du réseau des Conservatoires d'espaces naturels de France, vise du 1^{er} mars au 31 mai à sensibiliser le public à la nécessaire protection des zones humides et de leurs petits habitants les plus emblématiques : les amphibiens.



Amphibien vient du grec *amphibia*, signifiant « vivant une double vie »



Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national



En 2025, le Conservatoire préserve
190 sites sur 5 592 ha (sites de niveau 1)
(Sites de niveau 2 = 29 sites pour 68 208 ha)

Sites d'intervention

- Site en maîtrise foncière et d'usage (niveau 1)
- Site d'animation territoriale (niveau 2)
- Site Natura 2000 animé
- Réserve naturelle ou intervient le Cen
- Espace naturel sensible ou intervient le Cen

Repères géographiques

- Relief
- Étang
- Cours d'eau
- Préfecture
- Sous-préfecture



Le Conservatoire départemental préserve 38 sites sur près de 300 ha.

Sites et ensembles de sites en maîtrise foncière ou d'usage (niveau 1)

Eure-et-Loir : 40 sites - 360 hectares

- 1 - La Côte de Nantilly : La-Chaussée-d'Ivry
- 2 - Les Côtes de Boncourt : Oulins
- 3 - La Vallée des Cailles : Boncourt
- 4 - Fort Harrouard : Sorel-Moussel
- 5 - La Côte de Montreuil : Montreuil
- 6 - Les Pelouses de Dreux (3 sites) : Dreux
- 7 - Les Pelouses d'Abondant (3 sites) : Abondant
- 8 - La Côte de la Noë Robert : Charpont
- 9 - Les Pelouses de Charpont (3 sites) : Charpont, Villemeux-sur-Eure
- 10 - Les Pelouses de Querrie (2 sites) : Querrie
- 11 - La Côte du Bois de Ruffin : Bréchamps
- 12 - Les Bois de Gilles Fosse : Chaudon
- 13 - La Pelouse de Bonville : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- 14 - Les Grands Marais : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Oinville
- 15 - La Michellerie : Prasville
- 16 - La Butte Montmarthe : Tillay-le-Péneux
- 17 - Vallée de la Conie, Morville : Courbehaye, Cormainville
- 18 - Le Gas de Pendloup : Cormainville
- 19 - Côteaux et marais de Donnemain (2 sites) : Donnemain-Saint-Mamès
- 20 - Le Croc Marbot : Marboué
- 21 - La Vallée de l'Aigre (5 sites) : Cloyes-les-Trois-Rivières
- 22 - Le Fourneau : Manou
- 23 - La Vallée Biquet (2 sites) : Manou, Fontaine-Simon
- 24 - L'Étang de l'Isle : Senonches
- 25 - Les Robichonnières : Manou
- 26 - L'Étang de la Benette : Senonches, La Puisaye
- 27 - La Prairie et les mares des Mousseuses : La Ferté-Vidame

Loiret : 41 sites - 1 431,32 hectares

- 30 - Les Côteaux et pelouses calcaires de la vallée de l'Essonne (2 sites)
- 31 - La Vallée de l'Essonne dans le Loiret (4 sites) : Estouy, Bondaroy, Dadonville
- 32 - Le Marais de Mignerette : Mignerette
- 33 - La Sablière de Cercenceaux : Dordives
- 34 - La Vallée des Ardouzes : Dordives
- 35 - Les Prairies humides de la Cléry : Saint-Loup-de-Gonois
- 36 - Les Prairies humides de l'Ouanne : Saint-Germain-des-Prés, Gy-les-Nonains, Confians - sur-Loing, Amilly, Châteaurenard
- 37 - La Marinière Saint Nicolas : Châteaurenard
- 38 - Le Marais de Marsin : Montcresson
- 39 - La Pelouse des Lorrains : Montbouy
- 40 - Les Grands Buissons : Saint-Brissson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire
- 41 - Les Îles de Bonny : Bonny-sur-Loire
- 42 - Val de Loire de Beaulieu à Briare (9 sites) : Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Briare, Saint-Firmin-sur-Loire
- 43 - Le Val de Sully (10 sites) : Saint-Martin-d'Abbat, Gully, Germigny-des-Prés, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Dampierre-en-Burly, Lion-en-Sullias, Saint-Gondon
- 44 - Les Mares et étangs de Sologne (2 sites) : Lailly-en-Val
- 45 - Les Rives de Beaugency : Beaugency, Saint-Laurent-Nouan
- 46 - La Pelouse de Vau : Tavers
- 47 - Les Glénoux : Bacon
- 48 - Le Marais de Prézou : Huisseau-sur-Mauves

Cher : 36 sites - 1 810,15 hectares

- 50 - Les Luneaux : Sancerre
- 51 - Les Pelouses des Grandes Plantes : Bue
- 52 - La Loire des Îles (4 sites) : Amboise, Lussault-sur-Loire, Couargues, Herry
- 53 - La Mare des Bruères : Jussy-le-Chaudrier
- 54 - Le Bec d'Allier : Cuffy
- 55 - Le Moulin des Fougères : Sidailles
- 56 - Le Pont : Farges-Aillichamps

Indre : 17 sites - 438,3 hectares

- 80 - La Prairie aux Outardes (2 sites) : Chabris, La Chapelle-Montmartin (41)
- 81 - La Pelouse et le marais de Roussy : Saint-Georges-sur-Ornon
- 82 - Les Pelouses du Bois du Roi : Les Bordes, Issoudun
- 83 - Le Marais de Jean-Varenne : Neuvy-Pailloux, Saint-Aoustrille, Thizay
- 84 - La Prairie de Vaux : Nihenne
- 85 - Le Val de l'Indre castelroussin (2 sites) : Deols, Châteaureux
- 86 - La Carrière Chêret : Ambrault
- 87 - La Vallée de la Clavière : Eguzon-Chantôme
- 88 - L'Étang Ex-Chèvres : Migné
- 89 - Les Communaux : Rosnay
- 90 - Le Bois des Roches : Pouilly-Saint-Pierre
- 91 - L'Étang Massé : Rosnay
- 92 - L'étang Perculeux et les prairies bocagères du Maupas
- 93 - Les Brandes de Bellebouché : Mézières-en-Brenne
- 94 - Les Caves (2 sites) : Palluau-sur-Indre, Le Tranger

Indre-et-Loire : 43 sites - 1 111,85 hectares

- 100 - La Butte de la Raguennerie : Saint-Paterne-Racan
- 101 - Les Prairies de Choisselle : La Membrolle-sur-Choisselle
- 102 - Le Val de Montlouis (4 sites) : Amboise, Lussault-sur-Loire, Montlouis-sur-Loire, Noizay, Vernou-sur-Brenne, Vouvray
- 103 - Les Prés de la Limite (2 sites) : Francueil, Saint-George sur Cher (41)
- 104 - Les Pelouses de Bléré : Bléré
- 105 - Fosse sèche : Chambray-les-Tours, Veigné

- 106 - La Prairie de la Bouchère : Veigné
- 107 - Les Ruax
- 108 - La Vallée du Bourdin : Saint-Branches
- 109 - Boisements en Champagne : Le Louroux, Louans
- 110 - Les Caves de Puits Gilbert : Beaulieu-les-Loches
- 111 - L'Éperon Murat : Ferrière-Larçon
- 112 - Les Grands Bois
- 113 - La Cave du Puy aux Boeufs : Crissay-sur-Manse
- 114 - La Vallée de la Manse : Saint-Épain
- 115 - Les Gachaux : Draché
- 116 - Les Hauts de Draché : Draché
- 117 - La Vallée du Réveillon : Maille
- 118 - Le Bec des Deux Eaux : Nouâtre, La-Celle-Saint-Avant
- 119 - Les Pelouses du Château d'Amirette : Pussigny
- 120 - Les Hauts près : Pussigny
- 121 - La Vallée de l'Arceau : Parçay-sur-Vienne
- 122 - Les Puys du Chironais (5 sites) : Chinon, Beaumont-en-Véron
- 123 - Le Bocage du Véron : Saint-Germain-sur-Vienne
- 124 - Les Pelouses de Bertignolles : Savigny-en-Véron, Avoine
- 125 - Les Caves de Rigny-Ussé : Rigny-Ussé
- 126 - Le Val de Langeais (9 sites) : Cinq-Mars-la-Pile, Langeais, La Chapelle-aux-Naux, Bréhémont, Coteaux-sur-Loire, Luynes, Fondettes, Saint-Genouph
- 127 - Le Paluau : Bourgueil

Loir-et-Cher : 13 sites - 440,65 hectares

- 130 - Les Caves du coteau de Fréteval : Fréteval
- 131 - Les Bosquets de Sérès : Sérès
- 132 - La Petite Loire : Courbouzon, Muides-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Suèvres
- 133 - L'Étang de Beaumont : Neung-sur-Beuvron, Montreux-en-Sologne, La Marolle-en-Sologne
- 134 - Les Prés de Saint-Loup : Saint-Loup-sur-Cher
- 135 - La Prairie aux Outardes (2 sites) : Chabris (36), La Chapelle-Montmartin
- 136 - Les Prairies du Fouzon (4 sites) : Couffy, Segry, Meusnes, Châtillon-sur-Cher, Noyers-sur-Cher, Sèlles-sur-Cher
- 137 - Les Perrières : Méhers
- 138 - Les Prés de la Limite (2 sites) : Saint-Georges-sur-Cher (37), Francueil
- 139 - L'Île de la Folie : Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire, Veuzain-sur-Loire

En bleu : nouveaux sites 2025

Niveau 1 : sites en maîtrise foncière et d'usage (voir carte).

Niveau 2 : sites d'animation territoriale - 17 sites Natura 2000, 2 RNN, 3 RNR, ENS (voir carte).